

# Beaucé

**JUIN 2013**

**N° 60**



# LE MOT DU MAIRE

Le Comité  
de rédaction

et l'ensemble  
du Conseil Municipal  
vous souhaitent  
de bonnes  
vacances.

Editorial juin 2013

Dans le cadre du développement économique, le projet de zone commerciale a été refusé par la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (C.N.A.C.).

Je n'ai pas l'impression d'avoir été bien entendu.

Entre autre, ce projet avait en effet l'avantage de renforcer l'offre et ainsi éviter l'évasion commerciale, mais également de réaffirmer l'équilibre du territoire.

Dans une époque où l'on parle de développement durable, ce complexe commercial apportait une alternative au déplacement grâce à la mise en place d'une navette électrique assurant la liaison avec le Bourg, ainsi qu'avec le réseau de Bus de la Ville.

Comment refuser un tel projet créateur d'emploi pour le bassin de FOUGÈRES ?

Avions nous les moyens de faire l'impasse sur de tels investissements privés qui auraient renforcé l'attractivité de notre territoire .

Je souhaite que les enseignes concernées maintiennent néanmoins leur choix d'implantation sur notre bassin de vie. L'avenir nous le dira...

Les travaux concernant la bibliothèque communautaire avancent. Ce nouvel équipement qui s'inscrit dans le programme de la lecture publique de Fougères Communauté, offrira de l'espace et du confort à ses utilisateurs.

Dans un contexte difficile, le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition. La maîtrise du budget a permis de dégager des moyens d'autofinancement pour investir dans de nouveaux équipements communaux. C'est ainsi qu'une nouvelle classe et un préau ont été édifiés à l'école René Guy CADOU, tandis que les bureaux administratifs de la Mairie ont été transférés dans l'ancien Presbytère.

La réforme des rythmes scolaires dont l'objectif prioritaire doit être l'intérêt de l'enfant, amène beaucoup d'interrogations tant sur la répartition et l'organisation du temps scolaire qu'au sujet des activités périscolaires.

Par conséquent, nous avons demandé et obtenu son report pour la rentrée 2014-2015.

Nous aurons encore plusieurs réunions à différents niveaux (parents, enseignants, associations) mais également à l'échelle communautaire afin de mutualiser les moyens.

L'étude d'opportunité pour l'aménagement de la RN 12 et la déviation du Bourg de BEAUCE fait débat. Quelque soit la solution retenue, je pense qu'il est nécessaire d'anticiper et de saisir les opportunités foncières dès maintenant à l'échelle communautaire.

L'opération « argent de poche » a été une expérience enrichissante qui a permis à certains jeunes de découvrir le monde du travail durant les dernières vacances de printemps. Elle sera renouvelée cet Été.

Dans un tout autre domaine et comme je vous l'avais déjà indiqué, nous recevrons nos amis de POLIENAS du Vercors lors de la soirée qui sera organisée par BEAUCE ANIMATION le 14 Septembre 2013. Je compte sur vous pour renforcer ces liens d'échanges et d'amitiés.

Vous pourrez constater à la lecture de ce bulletin que les sujets ne manquent pas, et avec l'équipe municipale je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances d'Été.

Que vous partiez ou non, profitez de ces moments privilégiés pour vous ressourcer.

Le Maire Jean-Louis LAGRÉE



**SITE INTERNET :**  
**[www.beauce35.fr](http://www.beauce35.fr)**

## SOMMAIRE

Le mot du Maire  
Zone commerciale de Beauséjour  
Ré-aménagement de la RN 12  
Brèves du Conseil  
Budgets  
Subventions  
Etat civil  
Urbanisme  
Ecole  
Actualités  
Le Portrait  
Informations pratiques  
Vie communale  
Conseil Municipal des Jeunes  
Vie Associative



Ouverture au public :

**HORAIRES MAIRIE :**

Lundi au Jeudi de 8 H 30 à 12 H 30

Vendredi : 8 H 30 à 12 H 30 - 13 H 30 à 18 H 00

Samedi : 8 H 30 à 12 H 00

Permanences Maire :

Lundi : 8 H 30 à 11 H 30

Mercredi : 8 H 30 à 11 H 30

Samedi : 8 H 30 à 10 H 00

Permanences Adjoints :

Mercredi : 8 H 30 à 10 H 00

Samedi : 8 H 30 à 10 H 00



Cérémonie  
des vœux  
2013



## ZONE COMMERCIALE

### ZONE COMMERCIALE DE BEAUSEJOUR

Accepter une zone commerciale de 36000m<sup>2</sup> de surfaces de ventes sans en connaître le contenu ? C'était la réalité pour la zone de la Pilais dont vous observez le chantier démesuré depuis quelques mois. Personne ne s'en est offusqué !!!... Ce ne fût pas du tout la même approche face au projet de la zone commerciale sur Beaucé (dont grand nombre d'enseignes était connu) et nous ne pouvons que le regretter.

Pourtant nous avons des arguments en notre faveur :

*\*projet mesuré dans sa taille*

*\* investisseurs privés (25 millions d'euros) donc sans argent public,*

*\*en cohérence avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) voté à l'unanimité en 2010,*

*\*en cohérence avec le PLU , sans pour autant supprimer des terres agricoles,*

*\* et la mise en place de navettes électriques pour assurer le transport.*

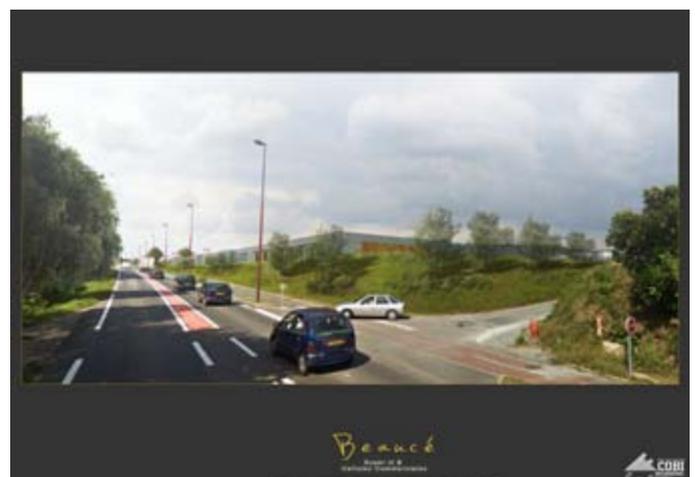
La situation géographique d'une telle zone commerciale permet un développement du territoire vers l'Est, aux antipodes des habitudes qui favorisent l'axe du Barreau et de l'A 84 pourtant propice à l'évasion commerciale vers Rennes et Avranches. D'ailleurs les élus communautaires ont bien exprimé majoritairement ce choix de développement lors d'une réunion en février 2013.

Quoiqu'il en soit, après la CDAC en Novembre 2012, la CNAC a donné en Avril un avis négatif au projet tel que présenté par Super U.

Ces refus successifs, les diverses manifestations de nos détracteurs, le manque de cohérence et de cohésion politique, voudraient nous prouver que nous rendions « une mauvaise copie ». Nous devons donc revoir cette « copie » en renforçant le partenariat avec tous les décideurs locaux, nos conseillers généraux, les conseillers communautaires du SCOT et de Fougères Communauté, de manière à réfléchir tous ensembles au devenir de cette zone à destinée commerciale.

Les habitants de cette partie du territoire, bien au delà de notre propre commune et aux portes de la Mayenne, ont le droit de savoir sur quel type de développement ils peuvent escompter.

Pour cela nous aurons besoin de l'engagement de chacun sans querelle partisane.



# RÉ-AMÉNAGEMENT DE LA RN 12

Depuis 2009, l'aménagement de la Route Nationale 12 dans sa partie Fougères-Ernée-Mayenne-Javron les Chapelles-Pré en Pail-Alençon (110 km) a fait l'objet de plusieurs études d'opportunité visant à définir le parti d'aménagement de la RN 12.

Ces études font notamment suite à la mobilisation des élus des territoires concernés, qui au vu des enjeux en termes de trafic, d'attractivité économique et de désenclavement territorial, souhaitent que des aménagements soient réalisés sur la RN 12, dans une perspective à terme de mise à 2x2 voies sur la totalité du tracé.



Dans le cadre de ces études, le Préfet de la Région Pays de la Loire a adressé aux Collectivités se situant sur le tracé de la RN 12 le dossier de consultation des acteurs locaux.

L'ensemble des Collectivités concernées par le tracé de la RN12 étaient appelées à délibérer d'ici le 24 Mai 2013 sur les enjeux issus du diagnostic, les principes d'aménagement prévus dans le cadre des trois scénarios, les scénarios à privilégier à l'échelle du secteur ainsi que sur les priorités d'intervention à l'échelle de l'itinéraire. Elles sont également appelées à se prononcer quant aux modalités de concertation publique.

Après consultation des acteurs locaux, la synthèse des avis sera restituée au sein d'un comité de pilotage prévu à l'été 2013. Puis sera organisée la concertation publique à la fin de l'année 2013, avant que le Ministère des Transports ne valide mi-2014 le parti d'aménagement de la RN12 entre Alençon et Fougères.

Au vu du dossier de consultation des Collectivités publiques, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanimement :

**1° - définit comme prioritaire** l'aménagement de déviations de Beaucé et d'Ernée ainsi que l'aménagement de créneaux de dépassement sur la RN12 notamment entre Fougères et Ernée.

**2° - se prononce pour la réalisation de la déviation de l'agglomération de Beaucé via le fuseau Sud court, mais demande que le tracé se fasse de manière** à privilégier le maintien des terrains agricoles et ainsi impacter le moins possible les exploitations agricoles qu'ils concernent, par un aménagement foncier sur un territoire élargi.

**Le choix du fuseau sud court s'impose, et il est le plus approprié en terme d'impacts pour les motifs suivants :**

\*Ce fuseau correspond à une vue à long terme sur le développement de Fougères, contrairement au fuseau Nord qui neutraliserait le développement de l'agglomération de Beaucé. Compte tenu de la présence de la Forêt domaniale au Nord Est de Fougères, le développement économique ne pourra en effet que s'opérer dans le secteur Sud.

\*Il est le plus adaptée à la vocation de future route à 2x2 voies d'assurer une liaison rapide avec l'A84, mais également avec le Pays de Vitré, contrairement au fuseau Nord qui orienterait le flux routier dans un sens opposé. Le fuseau Nord nécessiterait d'autre part la création d'un giratoire au niveau de sa liaison avec la Rode Est, multipliant ainsi ce type d'ouvrages sur cette voie au détriment de la fluidité du trafic pour lequel cette voie n'apparaît par ailleurs pas adaptée. Enfin, il est mentionné qu'un captage d'eau potable est concerné par le fuseau Nord.

\* Ce fuseau contribue au développement de la zone d'activités de « l'Aumallerie » en permettant sa lisibilité depuis la future voie, et en améliorant sa desserte routière.

\*Il éloigne des zones d'habitations les risques majeurs dus au transport des matières dangereuses. A ce sujet, il est mentionné que deux activités situées dans le secteur Sud de Fougères sont classées sur le plan départemental des risques majeurs.

**3° - émet un avis favorable** quant à l'analyse des enjeux.

**L'adoption du scénario 3** combinant requalifications environnementales (résorption des points noirs bruit par le traitement de façades, corridors écologiques, requalifications paysagères afin d'améliorer notamment les perceptions visuelles et la sécurité pour les usagers), aménagements sur place (amélioration de l'adhérence, largeur des accotements, lisibilité des virages, visibilité des carrefours, mise en place de créneaux à 2x2 voies...) et déviations d'agglomérations (Beaucé, Ernée, Mayenne, Le Ribay, Javron les Chapelles, Pré en Pail et Lalacelle);

**la réalisation de la déviation d'Ernée via le fuseau Sud court**, sous réserve que les Communes concernées y soient également favorables.

**4° - émet un avis favorable** quant aux modalités de concertation publique prévues.

**Nous vous informons dans chaque bulletin des principales décisions prises par vos élus lors des séances de Conseil Municipal. Certaines peuvent apparaître dans d'autres rubriques ou sont regroupées par thème. L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie ou sur le site internet de la commune « [beauce.fr](http://beauce.fr) »**

## Prévisions de travaux sur l'assainissement communal

L'enjeu principal de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est l'amélioration des performances des systèmes d'assainissement collectif existants, notamment en réduisant le volume de phosphore rejeté dans le milieu naturel.

La mise en place d'une unité de déphosphatation doit donc être envisagée à la station d'épuration, ce qui impliquera la révision du plan d'épandage ainsi que la réalisation d'un dossier Loi sur l'Eau destiné à établir les incidences engendrées par la modification du système actuel de traitement

Par ailleurs, la canalisation située en traversée de la R.N. 12 au lieu-dit « le grand saint martin », est endommagée. Deux solutions ont été avancées pour résoudre le problème, à savoir le chemisage estimé à 4 500 € h.t., ou bien le forage dirigé avec la mise en place d'une canalisation neuve pour un coût de 11 500 € h.t.

Enfin, il est indispensable de réduire le volume des eaux parasites traitées en agissant en premier lieu sur le réseau de l'ancien lotissement communal. L'opération consisterait à cloisonner les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées dans les regards, à raison d'une dépense estimée à 418.60 € t.t.c. par regard.

Le Conseil Municipal

- \* donne un accord de principe pour la mise en place d'une unité de déphosphatation à la station d'épuration,
- \* décide de solliciter des estimations auprès de Cabinets spécialisés, pour la réalisation d'un dossier d'incidences dans le cadre de la Loi sur l'Eau.
- \* demande qu'en ce qui concerne la révision du plan d'épandage, une réunion soit organisée conjointement avec la Nantaise des Eaux, le Conseil Général d'Ille et Vilaine et la SEDE.
- \* retient le principe du forage dirigé avec la mise en place d'une canalisation neuve au lieu-dit « le grand saint martin »
- \* décide pour l'exercice 2013, de faire réaliser le cloisonnage de 4 regards situés dans l'ancien lotissement communal.

## Travaux divers à l'école

Des travaux nécessaires sur les installations téléphoniques et informatiques ont été réalisés par la Société OMEGATEK pour un montant de 2630.60 € TTC, le re-paramétrage et la réinstallation des configurations du système informatique pour un montant de 1199 € TTC ainsi que l'achat de matériel pour un montant de 1174 € TTC.

L'entreprise POMMEREUL a été retenue pour effectuer des travaux de plomberie pour installer sur deux lieux différents des éviers alimentés en eau chaude, pour un montant de 2088.06 € TTC.

## Intercommunalité – Compte administratif 2011 et rapport d'activité

Conformément à l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif ainsi que le rapport d'activités de Fougères Communauté pour l'année 2011, sont présentés à l'assemblée.

Les principales décisions du Conseil Communautaire sont retracées, et notamment :

- les projets majeurs de Fougères Communauté.
- les principales décisions prises par le Conseil Communautaire, notamment l'extension de la zone de « Plaisance » et la création de la zone de « la Meslais ».
- les services communautaires.

Le Conseil Municipal fait remarquer que la médiathèque devrait offrir une plus grande amplitude d'ouverture, notamment le Lundi pour l'accueil des personnes en repos ce jour là, ainsi que sur la tranche horaire 12 h 00 - 14 h 00. Autrement, le Conseil Municipal valide ce rapport.

## Environnement - Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE)

L'article 68 de la loi du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite loi « Grenelle II », prévoit l'élaboration sous l'égide du Préfet de Région et du Président du Conseil Régional, d'un Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE).

Au terme du processus partenarial d'élaboration engagé en Septembre 2011, ce projet de SRCAE qui est soumis aujourd'hui à l'assemblée pour avis, présente la situation et les objectifs régionaux dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie ainsi que les perspectives de leur évolution en 2020 et 2050.

Il comporte un document d'orientations visant à adapter le territoire breton aux effets du changement climatique, à réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. Des objectifs quantitatifs du développement de la production d'énergie renouvelable sont définis aux horizons 2020 et 2050. Trente deux orientations sont déclinées par grands secteurs (bâtiment, industrie, agriculture, transports, énergie).

Le Conseil Municipal constate que l'étude a porté uniquement sur les besoins énergétiques à venir durant les 30 prochaines années, ayant pour conséquence une politique d'augmentation de la production des énergies, occultant par là même la logique d'économie d'énergie uniquement abordée dans le document d'orientations. En conséquence le Conseil Municipal demande qu'un chapitre spécifique à cette question puisse être ajouté au projet du SRCAE. Pour l'instant nous n'avons pas de réponse !...

## Rétrocession des espaces communs de la Résidence de Villeneuve au profit de la Commune

Les travaux du lotissement dénommé « Résidence de Villeneuve », autorisé par Arrêté préfectoral en date du 19 Septembre 2006, sont achevés depuis décembre 2012, la cession gratuite des espaces communs est donc proposée. Les remarques formulées par les services de la D.D.T.M. à l'achèvement des travaux, ont été satisfaites.



Néanmoins, la Commission chargée de l'urbanisme émettait certaines réserves à savoir :

- un coffret de coupure électrique endommagé devant être remplacé avant la rétrocession.
- le bassin d'orage doit être nettoyé et les déchets évacués.
- les pelouses sont à tondre.
- les parterres doivent être nettoyés.

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite au profit de la Commune, de l'ensemble des espaces communs contenus dans le lotissement de « Résidence de Villeneuve » représentant une surface totale de 37 a 53 ca et cadastrés section AD n° 121 ; 144 ; 152 ; 172 et 180. dès lors que les réserves énumérées précédemment auront été levées.

## Rapport annuel dressé par la DDTM sur le service public de l'assainissement collectif en 2011

En application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établi par la DDTM pour l'année 2011.

Il en ressort que le réseau qui est composé de 8 km de collecteurs et d'un poste de relèvement, collecte les eaux usées provenant de 390 habitations.

Pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>, le service d'assainissement coûtera 278.25 € en 2012 au lieu de 278.25 € en 2011, soit une progression de 4.88 %.

Sur ce montant, 48 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 37 % reviennent à la Collectivité pour les investissements, et les taxes s'élèvent à 15 %.

## Revalorisation des tarifs pour la location de la salle d'animation et les prestations de service

Les tarifs de location de la salle d'animation et du matériel, mais également des droits de place sont valorisés pour l'année 2013 de 2%.

Un forfait de 25 € en sus est appliqué lorsqu'il y a utilisation du chauffage, et un forfait horaire de 35 € pour toute intervention de la Commune au niveau du ménage.

Pour toute location, une caution de 500 € devra être déposée à la Mairie au moment de la signature de la convention de location.

Les tarifs des photocopies et des télécopies réalisées pour le public demeurent au taux actuels.

En ce qui concerne les associations de la Commune :

- ⇒ une seule caution sera déposée pour toute la durée de l'année civile.
- ⇒ elles bénéficient d'une location gratuite par an en période de week-end.
- ⇒ les utilisations en semaine sont gratuites
- ⇒ une convention sera établie pour chacune des locations.

## Renouvellement de la convention avec la FEVILDEC

La Commune bénéficie depuis plusieurs années des services de la Fevildec (Fédération Départementale de Lutte contre les organismes nuisibles d'Ille et Vilaine), et contribue ainsi au développement d'un service de qualité toujours plus proche des besoins ponctuels.

La convention liant la Commune à cet organisme arrivant à échéance, elle est reconduite pour une période de 4 années, pour une participation financière s'élevant à 125 €.

*Appel aux piégers volontaires. Faites vous connaître auprès du secrétariat.*

## Remplacement des rampes d'éclairage dans la salle d'animation

Une panne sérieuse a récemment eu lieu au niveau de l'éclairage de la salle d'animation, en raison de la vétusté de certaines rampes.

Les éclairages suspendus seront donc remplacés selon une dépense estimée à 1 139.79 € t.t.c par l'Entreprise PÉPIN. Ces travaux de rénovation seront réglés sur la section d'investissement.

## Conseil en énergie partagé - Renouvellement de la convention avec le Pays de Fougères.

La Commune bénéficie depuis plusieurs années du service de Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par le Pays de Fougères. Les efforts réalisés par la Commune avec l'aide du service CEP permettent aujourd'hui de voir un maintien des consommations d'énergie (+ 3 % depuis 2008) sur le patrimoine communal malgré une augmentation des équipements publics. Il est fait remarqué que Fougères Communauté est la seule Communauté de Communes à ne pas participer à ce type d'action.

Il est par ailleurs indiqué que le S.D.E. 35 va prochainement mettre en place un système identique de manière totalement gratuite, et que la Commune de Beaucé est inscrite sur ce programme à titre expérimental.

Le Conseil Municipal décide donc de ne pas reconduire son partenariat avec le Pays de Fougères pour le Conseil en Energie Partagé, soit une économie de 1.08€ par habitant.

## Rétrocession du « lotissement du Moulin » au profit de la Commune

Les travaux du lotissement du « Moulin », autorisé par Arrêté préfectoral en date du 8 Août 2005, sont achevés. La cession gratuite des espaces communs est à présent proposée .

Toutes les remarques formulées par les services de la D.D.T.M. à l'achèvement des travaux, ont été satisfaites.

La Commission chargée de l'urbanisme n'émet quant à elle aucune réserve, mais demande que la parcelle cadastrée section AA n° 30 située en dehors du périmètre du lotissement mais grevée par la servitude due au passage de tous les réseaux, soit également cédée gracieusement à la Commune.

Le Conseil Municipal :

- accepte la cession gratuite au profit de la Commune, de l'ensemble des espaces communs contenus dans le lotissement du « Moulin », à savoir : la voirie, les réseaux divers (eaux usées, eaux pluviales, éclairage public, etc...) et les espaces verts.

- demande la cession gratuite au profit de la Commune, de la parcelle cadastrée section AA n° 30 compte tenu du fait qu'il s'agit d'une voie de desserte du lotissement grevée par la servitude de passage des réseaux du lotissement.



## Présentation du bilan agronomique 2012 établi par SEDE Environnement

Il en ressort que la quantité brute des boues traitées durant l'exercice 2012 s'est élevée à 384 m<sup>3</sup> et le volume de matières sèches hors chaux à 13.8 tonnes.

Ces boues ont été épandues sur une surface de 11.2 hectares exploités par le seul agriculteur conventionné avec la Commune, ce qui représente une moyenne de 1.2 tonnes de matières sèches par hectare.

Le seul problème avéré concerne la teneur maximum mesurée sur les boues qui s'est élevée à 94 % en cuivre.

## Rétrocession du lotissement « Le Courtil des Hirondelles »



Les travaux du lotissement « Le Courtil des Hirondelles » autorisé par Arrêté préfectoral en date du 25 Février 2008, sont achevés, et la cession gratuite des espaces communs est à présent proposée

Monsieur le Maire précise que toutes les remarques formulées par la Commission chargée de l'urbanisme lors de l'achèvement des travaux, ont été satisfaites.

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite au profit de la Commune, de l'ensemble des espaces communs contenus dans le lotissement « Le Courtil des Hirondelles », à savoir : voirie. Les réseaux divers (eaux usées, eaux pluviales, éclairage public, etc...) et les espaces verts.

représentant une surface totale de 11 a 69 ca et cadastrés section AI n° 140 et 151.

## Concours des maisons et fermes fleuries 2013

Comme par le passé, il est proposé d'organiser un concours des maisons et des fermes fleuries cette année. Un règlement de participation est approuvé par l'assemblée. L'annulation du Concours est notamment prévue dans le cas où le nombre des participants serait inférieur à 10.



## Remplacement du traceur pour les terrains de foot-ball

Actuellement, le traçage des terrains de foot-ball est assuré bénévolement par Joseph Louvel ( que nous saluons au passage ) au moyen d'un appareil pour lequel les cartouches de peinture s'avèrent particulièrement onéreuses.

Dans un souci d'économie, il est proposé de remplacer la traceuse actuelle par un matériel fonctionnant avec un produit moins coûteux. Une récente présentation a permis de démontrer une meilleure efficacité de mise en œuvre ainsi qu'une tenue dans le temps accrue du marquage.

Le matériel ayant fait l'objet de la démonstration, pourrait être amorti sur une seule année.

Le Conseil Municipal décide de remplacer la traceuse actuelle par un appareil de type Linemark MK2 UN fourni par VEGAM au prix de 1 362.84 € t.t.c. .

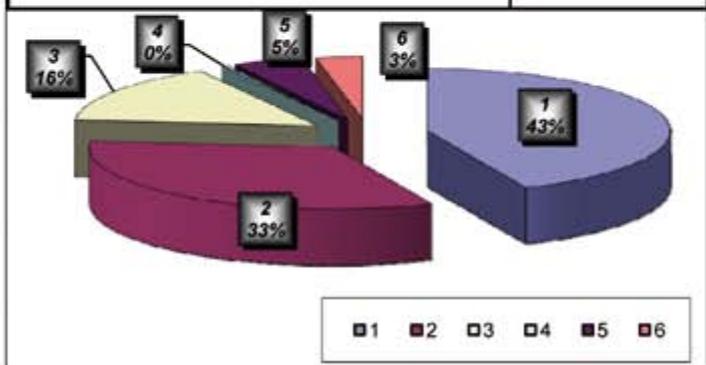
# BUDGETS

## BUDGET PRIMITIF 2013

### Section de Fonctionnement

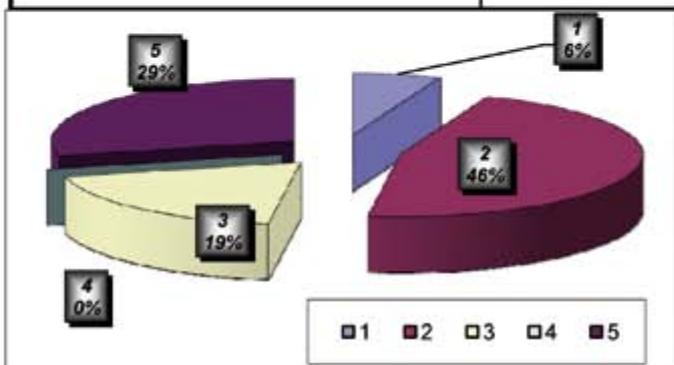
#### Dépenses

1 Charges à caractère Général	514 643,06 €
2 Charges de personnel	392 000,00 €
3 Charges de Gestion courante	185 292,82 €
4 Charges Except.et Atténuation de produit	3 500,00 €
5 Charges Financières et Provisions	55 000,00 €
6 Virement Section Investissement	36 569,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 187 005,00 €</b>



#### Recettes

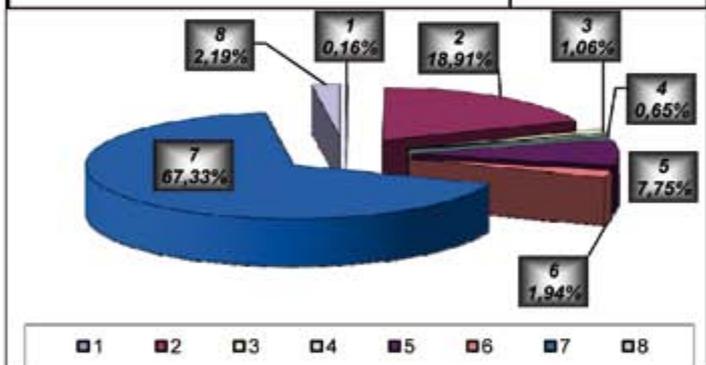
1 Produits Services et Gest. Courante	69 801,55 €
2 Impôts et Taxes	549 151,00 €
3 Dotations et Participations	225 402,00 €
4 Prod.Except.et Atténuation de Charges	- €
5 Reste à réaliser Reporté	342 650,45 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 187 005,00 €</b>



### Section d'Investissement

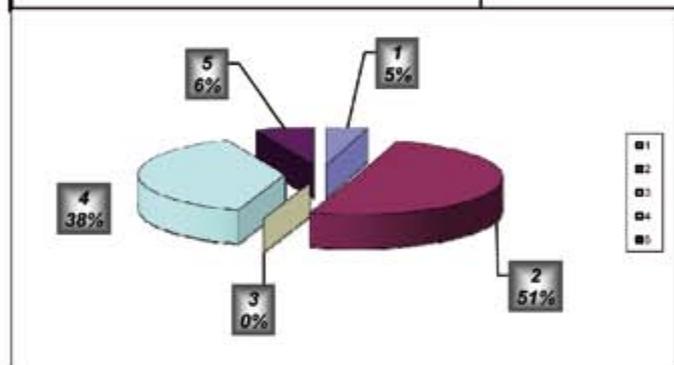
#### Dépenses

1 Remboursement Emprunts	908,42 €
2 Reste à réaliser Remboursement Empr.	107 119,58 €
3 Achats Matériels	5 989,56 €
4 Reste à réaliser Achats matériel	3 710,44 €
5 Reste à réaliser Voirie Sentiers Esp. Verts	43 927,58 €
6 Travaux Electriques	11 000,00 €
7 Reste à réaliser Bâtiments,Eclairage	381 473,63 €
8 Reste à réaliser Etudes P.L.U.	12 428,82 €
<b>TOTAL</b>	<b>566 558,03 €</b>



#### Recettes

1 Fond de Compensation T.V.A.	25 786,86 €
2 Excédent Fonctionnement Capitalisé	286 358,46 €
3 Subventions Diverses(C.G. Foug Com)	0,00 €
4 Reste à réaliser de 2012	217 843,59 €
5 Virement Section Fonctionnement	36 569,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>566 558,03 €</b>



### PRINCIPAUX PROGRAMMES OUVERTS EN 2013

Transformation du Logement Fonction en Bibliothèque

Modification Raccordement Electrique Mairie

Remise en Etat Porte de l'Eglise

Lave Vaiselle Cantine Scolaire

Réfection Sanitaire Place de l'Eglise

Refonte Réseau Informatique Ecole + Local Vélos

Armoire Forte Ignifugée Mairie

# BUDGETS

## BUDGET ASSAINISSEMENT 2013

### EXPLOITATION

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Général	37 418,58 €	Redevance Raccord.	
Charges Financières	7 183,25 €	Redevance Assain.	36 500,00 €
Prélèvement pour Investissements	22 064,10 €	Quote part Subventions	7 183,45 €
Dépenses Imprévues	50 450,00 €	Résultat reporté	73 432,48 €
<b>TOTAL</b>	<b>117 115,93 €</b>		<b>117 115,93 €</b>

### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Dépenses Equipement	4 568,84 €	Virement de la section exploitation	22 064,10 €
Rbt Dettes et Emprunts	10 301,81 €	Ammortissements installations	0,00 €
Transf. Subv. Compte Exploi.	7 183,45 €	Résultat reporté	68 268,41 €
Reste à réaliser	68 268,41 €		
<b>TOTAL</b>	<b>90 322,51 €</b>		<b>90 332,51 €</b>

## BUDGET VOIRIE 2013

### Section Fonctionnement

Frais de travaux (Entretien voies et chemins, matériel, etc.) **23 239,83 €**

Frais de Gestion (Salaires, cotisations, Assurances, etc.) **37 347,00 €**

**TOTAL 60 586,83 €**

### Section Investissement

Montant de travaux proposé **24 783,00 €**

Travaux proposés:

**Mise en Sécurité de l'Allée des Jonquilles  
Drainage Services Administratifs et Accès  
Finalisation Plan Circulation Allée des Roses et Allée des Primevères**

Il s'agit de propositions, leurs réalisations peuvent être différées, reportées ou remplacées par un autre programme.

## TAXES SUR LES MENAGES EN 2013

	Bases	Taux	Produit 2012
Taxe Habitation	1 277 000 €	16,03%	204 703 €
Taxe Foncier bâti	995 700 €	17,93%	178 529 €
Taxe Foncier non bâti	50 700 €	45,52%	23 079 €
<b>TOTAL du produit fiscal</b>	<b>2 323 400 €</b>		<b>406 311 €</b>

## TAUX DES 3 TAXES INCHANGES EN 2013

## DOTATION COMMUNAUTAIRE

LA Dotation Communautaire par FOUGERES COMMUNAUTE est estimé pour 2013 à:

**129 840 €**

# BUDGETS

## ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

CONTRACTÉ EN	MONTANT D'ORIGINE	DURÉE	MOTIF	RESTE DÛ EN CAPITAL AU 1/01/2013	CAPITAL REMBOURSÉ EN 2013	MONTANT DES INTÉRÊTS	TOTAL 2013
2007	350 000,00 €	15 ans	Classes Mobiles – Logt Locatifs	225 204,64 €	22 520,47 €	10 404,45 €	32 924,92 €
1998	106 714,31 €	15 ans	Place de l'Eglise	9 668,76 €	9 668,76 €	285,68 €	9 954,44 €
2000	194 154,84 €	15 ans	Extension Locaux Scolaires	54 354,72 €	15 899,07 €	2 320,85 €	18 219,92 €
2000	228 673,54 €	15 ans	Restauration Eglise	40 694,23 €	19 797,71 €	2 258,53 €	22 056,24 €
2006	1 040 000,00 €	20 ans	Piste Cyclable-Logt locatifs-Extension Salle Sports	814 206,24 €	40 141,98 €	33 899,94 €	74 041,92 €
	1 919 542,69 €			1 144 128,59 €	108 027,99 €	49 169,45 €	157 197,44 €

Soit une dette par habitant de : 908,76 € en Capital

En 2008, le montant de la dette par habitant était de ≈ 1250,00 € en capital

Un effort important a donc été entrepris depuis 5 ans pour réduire la charge d'emprunt. Bien qu'aucun nouvel emprunt ait été contracté, des aménagements conséquents ont pu être réalisés grâce à une parfaite maîtrise du budget pour dégager des moyens d'autofinancement.

## Attribution des subventions communales pour l'exercice 2013

Le travail effectué par la Commission est présenté en séance du 26 mars, précisant que conformément à la législation seuls les dossiers complets ont été étudiés par la Commission. Il est indiqué que la base retenue pour le calcul de la D.G.F. en 2013, à savoir 1 259 habitants, est appliquée aux participations calculées selon le nombre d'habitants.

Directement impliquées dans des Associations ou Structures susceptibles de recevoir une aide de la Commune, les personnes concernées n'ont pas pris part au vote.

Les aides suivantes sont accordées au titre de l'exercice 2013, pour un montant total de 12457 € hors centres aérés. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget.

Associations	Attribution (en €)
U.N.C. / A.F.N. / Soldats de France	400.00
Espace Jeux Ritournelle	Ouverture de crédits de 250.00
Comité de gestion du plan d'eau communal	230.00
C.L.P.E. de l'école publique de Beaucé	500.00
Coopérative Scolaire de l'école publique de Beaucé	Budget rentrée 2013-2014
Foot-ball Club Sud Fougères	1 000.00
Tennis Club de Beaucé	385.00
Association sportive et culturelle	155.00
Chorale Saint Martin	155.00
Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais	(Engagement sur 3 ans pour 1.80 € x 1259 h) 2 266.20
Beaucé Animation	250
Club du Muguet	500
Harmonie de Fleurigné	455
C.L.S.H. Luitré Familles Rurales	9 €/enf/jour
Centre de loisirs de fougères	4.5 €/enf/demi-journée
C.L.S.H. Laignelet/Landéan/Le Loroux	10 €/enf/jour
Eaux Rivières Bretagne	50
C.L.I.C. (Ass. CAUDEHM)	(0.28 € x 1259 h) 352.52
A.D.M.R.	(1€ x 1259 h) 1 259
O.C.A.S.	(2.70 € x 1 259) 3 399.30
Société d'agriculture de Fougères Nord	(0.31 € x 1259 h) 390.29
Restos du Cœur 35	300
Ligue contre le cancer	100
Amic. des donneurs de sang des Cant. de Fougères	100

# ÉTAT CIVIL

## Naissances :

*Lauryane GROUAZEL*, née le 26 janvier 2013 à FOUGERES  
*Alban PIGEON*, né le 25 janvier 2013 à FOUGERES  
*Margot GALOPIN*, née le 2 février 2013 à FOUGERES  
*Gaspard SONNET*, né le 8 février 2013 à FOUGERES  
*Alessio THIROUX*, né le 11 février 2013 à FOUGERES  
*Aymeric LIBERT*, né le 18 février 2013 à FOUGERES  
*Chloé GUEMARD*, née le 27 février 2013 à FOUGERES  
*Marcelin MILCENT*, né le 13 mars 2013 à CLAMART  
*Elouan GUIFFAULT BOUY*, né le 12 avril 2013 à FOUGERES  
*Cloé PEPIN*, née le 15 mai 2013 à FOUGERES

## Décès :

*Patrick LABBE*, décédé le 5 Février 2013 à BEAUCE

## Transcription de Décès :

*Pierre CADARD*, décédé le 19 Janvier 2013 à FOUGERES  
*Marcelin MILCENT*, décédé le 14 Mars 2013 à CLAMART  
*Hervé CHAPDELAINÉ*, décédé le 4 Avril 2013 à FOUGERES  
*Jean-Yves MICHEL*, décédé le 20 Avril 2013 à FOUGERES

# URBANISME

## PERMIS DE CONSTRUIRE

NOMS-PRENOMS	LIEU DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
SCI VICTANNE (Rodrigue DAGNET)	La Hubaudière	Extension d'un garage Automobile
PETIT Marc	2 Impasse des Tulipiers	Construction Maison Individuelle
HANDRAY Krsley HELLEUX Manuella	12 Impasse des Hirondelles	Construction Maison Individuelle
MONTEBAULT Pascal	Niche Coucou	Construction d'une Véranda

## DÉCLARATION DE TRAVAUX

NOMS-PRENOMS	LIEU DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX
GAVARD Jean-Yves	32 Rue de Bretagne	Modification et Rénovation d'un muret de clôture
DUROCHER Marcel	8 Allée des Peupliers	Préau et remplacement huisseries et porte de garage
GUIDECOQ Marcel	3 Rue de Paris	Isolation thermique extérieure et remplacement escalier
HOUDUSSE Pierre	11 Allée des Hortensias	Remplacement des fenêtre bois par PVC Blanc
BOURACHAUD Cédric	5 La Métairie	Modification de façade
SAUBERT Charles	12 Chemin de Genais	Réduction du garage pour aménagement d'une entrée et édification d'un mur de soutien
DELAUNAY Philippe CHARUEL Christine	Les Camélias	Isolation thermique des murs extérieurs + Pose pompe à chaleur
FILLOCQUE Yoann	15 Allée des Acacias	Ouverture vélux pour Bureau
HOUDAYER Daniel	9 Impasse des Hirondelles	Abri de jardin
MEUNIER Thierry	1 La Haute Nolière	Palissade en Bois
BALLOIS Philippe	18 Rue de Bretagne	Déplacement portail
DAVID Christian	16 Allée des Jonquilles	Abri pour Bois
TROCHON Hervé	6 Allée des Mimosas	Remplacement d'une haie de sapin par clôture béton Aspect bois

## ÉCOLE : nouveaux rythmes scolaires



Le décret relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles paru au Journal Officiel le 26 Janvier 2013, prévoit que la semaine scolaire comptera 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement.

Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi matin, à raison de 5 h 30 maximum par jour et de 3 h 30 maximum par demi-journée.

L'entrée en vigueur du décret est prévue au début de l'année scolaire 2013-2014. Néanmoins les Communes pouvaient jusqu'au 31 Mars 2013 demander au DASEN le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015.

A la suite d'une démarche de dialogue et d'écoute avec les parents d'élève et le corps enseignant, lors de sa séance du 14 février 2013, le Conseil Municipal de Beaucé a décidé à l'unanimité de demander une dérogation pour que l'aménagement des rythmes scolaires ne s'applique que pour la rentrée 2014.

La motion précédemment votée à l'unanimité sur cette question par le Conseil d'École a été présentée au C.M. à savoir : **« Le Conseil d'École de l'École publique René Guy Cadou de Beaucé, réuni le jeudi 14 février 2013, demande à Monsieur le Maire de Beaucé de solliciter une dérogation pour que l'aménagement des rythmes scolaires ne s'applique qu'à la rentrée 2014, ceci afin d'avoir un temps suffisant à la réflexion pour optimiser cet aménagement »**.

Le Conseil Municipal s'accorde à penser que cette démarche de refondation des rythmes scolaires milite en faveur de l'intérêt de l'élève, mais considère que :

- les conséquences de la réforme impacteront fortement le fonctionnement de la Commune, notamment en termes de mise à disposition de locaux, de gestion de personnels, d'activités périscolaire, de restauration.

- il apparaît excessivement difficile de trouver pour la prochaine rentrée des associations ou des professionnels susceptibles d'intervenir à l'école à heures fixes sur une durée très courte.

- l'application de la réforme dès la rentrée 2013-2014 s'avère prématurée pour construire un projet cohérent et partagé par tous. Pour mieux comprendre le processus, et établir leurs obligations, des rencontres doivent en effet être organisées avec les parents d'élèves et les enseignants, en y associant les associations de la Commune.

- Les délais impartis pour intégrer la prise en compte de ces nouvelles dépenses dans le budget de la Commune sont trop courts, compte tenu de la situation financière précaire de la Collectivité, sur laquelle les services de l'État ont déjà été sensibilisés.

Une large concertation sera entreprise pour envisager la rentrée 2014-2015 en mettant en place des activités culturelles et sportives sur le temps ainsi libéré. Cette réflexion devra s'intégrer au niveau communautaire pour mutualiser l'ensemble des moyens et favoriser ainsi l'épanouissement de l'ensemble des enfants sur l'ensemble du territoire.



## ACTUALITÉS

### PREVENTION DES CAMBRIOLAGES ET SECURITE



Face à la multiplication des cambriolages dans le secteur de Fougères sur ces deux dernières années, la Municipalité se mobilise pour sensibiliser la population.

Une réunion d'informations organisée conjointement avec la Compagnie de Vitry Fougères de la Gendarmerie Nationale s'est déroulée le 05 avril dans la salle d'animation en présence d'un public particulièrement nombreux.

Outre diverses informations préventives, l'objectif était également de sensibiliser des volontaires à s'engager dans une démarche de « **participation citoyenne** » et de solidarité de voisinage qui consiste à trouver des référents répartis sur l'ensemble de la commune. L'esprit n'est pas d'inciter à la délation mais de renforcer les solidarités de voisinage permettant de rassembler plus facilement « les pièces d'un puzzle » pour la Gendarmerie.

Ce dispositif émerge depuis 2006 en France. Dans une trentaine de départements près d'un millier de communes s'est lancé dans cette démarche.

Toutes les personnes intéressées pour devenir référent peuvent s'adresser en Mairie ou à la Gendarmerie Nationale, Bd de Grosly à Fougères.

**Nous vous rappelons également que l'opération tranquillité vacances fonctionne toute l'année. Pour en bénéficier il faut se présenter à la Gendarmerie.**

# AMÉNAGEMENTS

## Aux abords de la Mairie



Les abords du bâtiment au Sud, et autour du parvis de la Liberté ont progressivement sur 4 ans été ré-aménagés : après la suppression d'un escalier, la création d'un chemin en pente douce accessible pour les personnes à mobilité réduite, la modification de l'aspect paysager pour améliorer la visibilité et la sécurité, la mise en place de bancs, depuis quelques semaines un nouveau trottoir, surélevé, conforme au Plan P.A.V. E. de 2012 a été mis en place, assurant par la même occasion la sécurisation de l'entrée vers les lotissements.



## La bibliothèque

Des bâtiments « structurants » du centre bourg à rénover il restait l'ancien logement de fonction de l'école. Comme vous avez pu le constater, le chantier de la nouvelle bibliothèque réalisé conjointement avec

Fougères Communauté est lancé depuis décembre 2012 et devrait se prolonger jusqu'au premier semestre 2014. Nous aurons ainsi une salle de lecture plus vaste et plus lumineuse, plus de références à proposer aux lecteurs, et un accès direct pour l'école.



## Amélioration de la sécurité dans les lotissements

Dans la continuité du programme lancé en 2012, les conditions de circulation à l'intérieur des lotissements sont revues afin d'améliorer la sécurité de chacun.

Des aménagements temporaires sont installés depuis plusieurs mois pour un sens unique allée des roses et allée des primevères, après consultation auprès des riverains concernés. Le syndicat de voirie interviendra dans l'année pour finaliser l'aménagement allée des roses.

Pour l'allée des primevères et des jonquilles, une réunion sera organisée avec les riverains pour présenter un aménagement plus global avant une réalisation temporaire test, avant la réalisation définitive quelques mois plus tard.



## OPERATION ARGENT DE POCHE



Pour l'année 2013, la Commune met en place une « Opération Argent de Poche » destinée aux jeunes de 15 à 18 ans.

En partenariat avec Madame Françoise Chevallier du Point Information Jeunesse de Fougères, qui coordonne ces opérations, une réunion d'information et de présentation avec les jeunes et leurs parents s'est déroulé en février.

L'action consiste à faire effectuer des travaux d'utilité sociale dans la Commune pendant les vacances scolaires sous forme de chantiers de 3H30 maximum par jour, indemnisés 15 € par chantier, avec un maximum de 5 chantiers par mois et par jeune.

L'encadrement est assuré par un agent communal, un élu ou un bénévole associatif.

Durant les vacances de printemps, 13 jeunes se sont répartis sur 14 chantiers :

- \* mise en place de réseau informatique à l'école,
- \* nettoyage et lessivage des classes mobiles extérieures et des clôtures de l'école,
- \* tri, archivage et nettoyage dans l'église,
- \* rénovation, entretien du bardage extérieur de la Salle Olympie,
- \* entretien, rénovation et peinture des mâts porte-drapeaux,
- \* préparation et peinture du 2° lot de bancs publics avant leur mise en place,
- \* classement, étiquetage des archives de la Mairie.

L'opération se poursuivra l'été prochain.



## FÊTE DE L'AGRICULTURE - 25 Août 2013

Et oui, l'équipe des Jeunes Agriculteurs s'organise pour préparer la fête de l'agriculture qui arrive à grands pas et qui sera un des événements majeurs du pays de Fougères pour cette année 2013.

Depuis notre dernier article sur le bulletin de Janvier, nous pouvons maintenant vous détailler plus précisément la programmation :

Mardi 20 août : Soirée Conférence sur les OGM à la salle de Fleurigné

Vendredi 23 août : Soirée Humoristique avec Jean Piépié à la salle de La Chapelle Janson

Samedi 24 août : Moiss'Batt cross Nocturne et concert du Grand Fatras sur le site de la fête à Luitré

Dimanche 25 août : Fête départementale de l'Agriculture à Luitré

On compte sur votre participation et si vous le souhaitez nous recherchons de nombreux bénévoles pour le dimanche, alors n'hésitez pas à nous contacter !

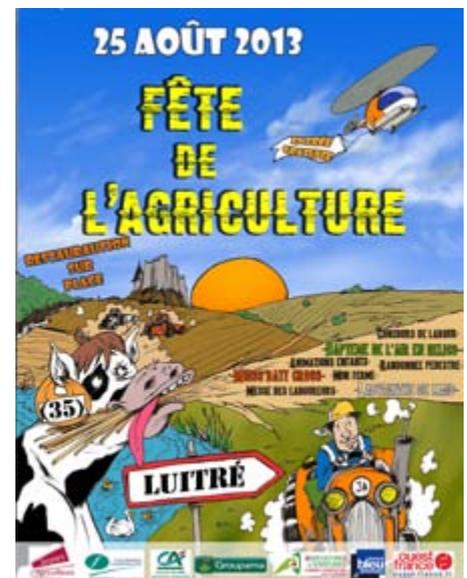
De plus, une vidéo est disponible sur internet pour promouvoir l'évènement, jetez-y un coup d'œil sur <http://www.youtube.com/watch?v=LatsvMJv-YQ> ou bien sur notre page Facebook « JA Fougères Nord »

Bonnes vacances à tous !

L'équipe des jeunes agriculteurs

Contacts : Florent Besnard : 06.30.23.78.74

Sylvain Legrand : 06.78.85.46.75



# LE PORTRAIT

C'est elle que l'on voit lorsqu'on arrive de bon matin à l'école. Avec Christian Arcelin, le directeur, Caroline accueille parents et enfants dans le hall. Un bonjour, un sourire, quelques mots échangés .... La journée peut démarrer !

A l'occasion du départ en retraite de Caroline Lotton en juin 2013, nous avons programmé une rencontre afin de mieux vous faire connaître cette institutrice qui œuvre à l'école de Beaucé depuis 33 années.

Auparavant, Caroline a enseigné dans d'autres écoles en « section enfantine ». Des conditions bien différentes de celles d'aujourd'hui : seule avec ses petits élèves et les toilettes au fond de la cour !

Arrivée à Beaucé au début des années 80, Caroline enseigne auprès d'élèves plus grands du cycle 3 (CE2-CM1-CM2). Petit clin d'œil aux élèves de CM1 qu'elle affectionne tout particulièrement : « ce sont des élèves plein de curiosité qui adhèrent à tous les projets proposés. »

Justement, Caroline n'a pas oublié d'embarquer ses élèves dans de grandes aventures. Elle se souvient de l'écriture d'histoires dans le cadre du salon du livre. Et, croyez moi, chacun de ces ouvrages est gardé précieusement. C'est même les yeux pétillants que Caroline les feuillette à nouveau !

Deux projets l'ont marquée tout particulièrement. Tout d'abord, un grand spectacle interécoles : « Clarisse », novateur à l'époque. Ecriture, mise en scène, échange avec les collègues, investissement des parents ... une belle équipée !

Ensuite, Caroline retient l'enregistrement d'un CD pour un projet humanitaire en partenariat avec l'association Somoto-Fougères. Tout comme « Clarisse », un final en fanfare à Juliette Drouet.

Et même si cette année scolaire est la dernière au sein de l'école, les projets ne manquèrent pas : prix des Incorruptibles en lien avec la bibliothèque, enregistrement d'un CD avec la chorale de l'école.

Caroline évoque tout cela avec un réel bonheur. Car même si un enseignant a « toujours sa classe dans la tête », c'est avant tout le plaisir de partager avec les élèves, de les accompagner, de les voir grandir, de les revoir plus tard .... Caroline a aussi eu envie de rester dans cette école pour le rapport sympathique aux familles et, bien évidemment, la bonne entente dans l'équipe enseignante.

Alors, si on lui demande de quoi va-t-elle profiter à la retraite, c'est la famille qui arrive en premier plan, quelques projets de voyage, du temps pour jardiner, du temps pour soi .... sans oublier une bonne séance de rangement du coin bureau dès cet été !

Maintenant, c'est à nous tous de nous placer dans le hall et de lui souhaiter bon vent pour les années à venir ! Même si, elle l'avoue, le jour de la rentrée prochaine, elle aura une grosse pensée pour ses collègues !





Office Cantonal Animation Sportive  
Mairie – 35133 LA CHAPELLE JANSON  
Tél. 02.99.95.30.16 - fax 02.99.95.30.02  
Mail : [ocas.cantonord@hotmail.fr](mailto:ocas.cantonord@hotmail.fr)  
Site : <http://www.ocas-fougeresnord.fr>



Nous réitérons tout d'abord nos excuses pour la gêne occasionnée par l'arrêt brutal de nos missions entre janvier et février, suite à la blessure de notre éducateur Benjamin.

Le temps de trouver un(e) remplaçant(e) malheureusement l'ALSH de cet hiver fût annulé.

De mars à Mai nos missions ( vers les associations, l'école multisport et l'ALSH ) ont été assurées par Céline BALLUAIS, qui outre sa compétence et les diplômes requis présentait le sérieux avantage pour l'Association et pour elle même en qualité de remplaçante de bien connaître notre structure et le Canton .

**Nous vous informons que nous reprenons normalement toutes nos activités avec Benjamin HELBERT dès juin. L'A.L.S.H. fonctionnera sur l'ensemble des vacances d'été, juillet et août. Cet accueil de Loisirs s'adresse aux enfants de 7 à 15 ans,** et propose différentes activités réparties sur l'ensemble des équipements sportifs des 9 communes du Canton . Trois semaines avant chaque vacances scolaires, le planning est disponible en Mairie ou téléchargeable sur notre site internet. Notre bilan d'activité nous montre une bonne croissance dans le nombre d'inscriptions sur les deux dernières années. Nous tentons de répondre aux mieux à vos attentes. Néanmoins vous pouvez nous faire des suggestions par mail, courrier ou directement auprès de l'éducateur afin d'améliorer la qualité des services proposées.



Après la rentrée des classes de septembre, nous proposerons aux enfants de CP et CE1, et toujours après le temps scolaire, l'école multi-sports, pour sensibiliser nos jeunes enfants à la pratique d'un sport à travers la découverte de différentes disciplines. ( athlét., sports de raquette, sports collectifs). Sur ces trois dernières années nous observons une hausse de près de 60 % d'enfants inscrits .

**Pour ceux qui nous connaissent nous vous remercions de votre confiance et comptons sur votre fidélité à nous suivre à travers nos programmes. Pour les autres familles, nous vous invitons à venir découvrir notre structure.**

## Fête du COMICE AGRICOLE 2014

### Rappel important :

En Août 2014, la commune de Beaucé accueillera le Comice Agricole du Canton Nord.

Nous faisons appel à toutes les associations de la Commune et aux candidatures pour réfléchir à l'organisation d'une fête communale, comme il est d'usage le dimanche.

**Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Faites vous connaître dès maintenant auprès du secrétariat de la Mairie.**



## Jardins familiaux

Au sein du parc des jardins familiaux de la Commune dénommé « le clos des petits arbres »

Il reste quelques parcelles disponibles. Renseignement en Mairie.



# VIE COMMUNALE

## Recensement du Patrimoine Local

Depuis 2009, des experts du Conseil Régional explorent le canton de Fougères pour recenser les éléments intéressants du patrimoine rural. Vous avez certainement aperçu sur la fin du printemps, Frédéric Déan et son appareil photo arpenter notre commune.

## Déchets

Le regroupement des déchets doit se faire la veille de l'enlèvement aux points de collecte. Le passage de bennes est décalé d'une journée en cas de jours fériés.

Un deuxième conteneur à verres est disposé aux vertes rives proche du local technique.



## Entretiens des haies bocagères

Avant l'élagage ou l'abattage d'arbre(s) en campagne et l'abattage de haies, vous devez impérativement vous renseigner en Mairie. Certaines haies sont classées et soumises à autorisation après déclaration préalable.

## Réseau départemental de transport Illenoo

La ligne 9a Fougères/Rennes a évolué depuis mars 2013 afin de répondre au mieux aux besoins des usagers. Les fiches horaires sont téléchargeables sur le site internet « [www.illenoo-services.fr](http://www.illenoo-services.fr) »

## CAMPAGNE DE PREVENTION SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Fruits, yaourts, viandes, fromages, oeufs, pains, légumes, pâtisseries... En moyenne chaque français jette 20 Kg de déchets alimentaires chaque année, dont 7 Kg de produits non consommés encore emballés !

Pourtant, s'organiser avant de venir faire ses courses et s'informer sur les dates de péremption des aliments et les modes de conservation permet de réduire ce gaspillage.

ENSEMBLE REDUISONS LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Communauté de Communes de la Basse du Mont-Saint-Michel - Pays de Bretagne // Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Basse du Mont-Saint-Michel // Communauté de Communes du Pays de Fougères // SMOCTOM des Côtes d'Armor // SMOCTOM du Centre-Sud de l'Ille-et-Vilaine // SMOCTOM des Forêts // SMOCTOM du Pays de Fougères // SMOCTOM de Lavallois-du-Desert et des Essarts // SMOCTOM du Nord de l'Anjou // SMOCTOM de Rennes Métropole // SMOCTOM Synthétique Intercommunal de la Région de Dinard pour les Côtes d'Armor // SMOCTOM de Saint-Malo Agglomération // SMOCTOM du Sud-Est de l'Ille-et-Vilaine // SMOCTOM des cantons de Biscorné, Combourg, Hédé et Tostes.

Ille & Vilaine  
LE DÉPARTEMENT

**500€ de nourriture gaspillée  
chaque année par foyer...**

**Ça nous donne le blues !**

Pour baisser le volume de nos déchets alimentaires,  
faisons le plein d'idées sur [www.ensemblebaissonslevolume.fr](http://www.ensemblebaissonslevolume.fr)

OBJECTIF : -12% DE DÉCHETS POUR 2023 EN ILLE-ET-VILAINE

LE GASPI,  
QUEL GÂCHIS !  
TESTEZ-VOUS !

Ensemble  
baissons  
le volume  
de nos déchets

Ille & Vilaine

## Commémoration de l'armistice du 8 Mai 1945



### U.N.C.

Au cours de l'Assemblée générale du 20 avril 2013, Marcel GUIDECOQ a reçu la médaille d'Or du mérite UNC par le Président départemental Marcel Baron. Félicitations.

### Noces d'Or époux GUERIN



### Les amis de la pétanque.

Depuis quelques années, dès que le temps le permet, des habitants du lotissement communal ont pris l'habitude de se retrouver autour d'une partie de boule. A la fin du printemps dernier ils se sont organisés une journée nettoyage de l'aire de jeux. Les quelques gouttes de pluie ne les ont pas empêchés de se retrouver autour d'un pique-nique barbecue.



### Bourse aux oiseaux organisée par l'Amicale des Volières Fougeraises

Pour cette année, pas de neige, et malgré la fraîcheur de l'hiver, de nombreux visiteurs.



A noter une nouveauté pour les âmes sensibles, les reptiles avaient droit à un chapiteau distinct et isolé.

# CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Mis en place depuis décembre 2001, le C.M.J. permet aux enfants de 8 à 15 ans de s'impliquer dans la vie de leur commune.

**Tu as entre 8 et 15 ans, tu peux venir nous rejoindre.**

## CARNAVAL

Après l'édition 2012 arrêtée en court de défilé à cause des intempéries, le bonhomme carnaval confectionné par les enfants attendait ce printemps 2013. Pour une année supplémentaire il a encore sauvé sa peau !!... En effet l'après-midi du 16 mars s'est déroulée dans la salle de sports où une quarantaine d'enfants a pris néanmoins plaisir à faire un cortège et à partager leurs gâteaux accompagnés d'une collation offerte par la municipalité.



## FÊTE DE LA MUSIQUE

Co-organisée avec Beaucé Animation, l'édition 2013 vous a permis d'entendre différents ensembles de musiciens :

La Chorale de l'école Publique, le Bagad Raoul II et l'ensemble Skaven, des ateliers de musique traditionnelle de l'AFAP et Mam'zelle Nanon (Jeunes filles issues du groupe les Queniaux), un atelier de la Batterie Fanfare de Fougères dirigé par Serge Favrel, ainsi qu'un auteur-compositeur fougerais Christell'. Comme de coutume, à la nuit tombée, les amateurs de danse bretonne se sont retrouvés pour animer un fest-noz. Un grand merci à tous les participants pour nous avoir offert cette diversité musicale .



## RETENEZ CETTE DATE : SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2013 JOURNEE SUR L' ENVIRONNEMENT

Deuxième édition.

**Manifestation ouverte à tous, enfants et adultes, vous pouvez nous rejoindre à n'importe quel moment de la journée.**

Le matin, opération « Nettoyons la nature » sur différents lieux de promenade  
Le midi, grand pique-nique citoyen dans la cour de l'école , et l'après-midi différents stands d'information, de sensibilisation, de présentation et de démonstration, SMICTOM, Caravane Mains Vertes.... ( programme détaillé à paraître en septembre).





## BEUCÉ ANIMATION

Ce sont une soixantaine d'exposants qui se sont retrouvés dimanche 12 mai autour du plan d'eau communal pour le traditionnel vide-grenier organisé par Beucé Animation.

Bien que frais, le temps s'est maintenu ce qui a permis à chineurs et promeneurs de venir faire un tour et de bonnes affaires. Vendeurs et acheteurs sont tous repartis satisfaits de cette journée.

Depuis sa création, l'Association collabore à l'organisation de la fête de la musique avec le Conseil des Jeunes, en assurant la logistique.

**Beucé Animation vous donne maintenant rendez-vous le samedi 14 Septembre 2013 pour une soirée avec repas et spectacle du duo humoriste et transformiste**

« Duo Scarabel ».

**Les cartes sont en vente dès maintenant ; n'hésitez pas à nous contacter au 06 15 72 58 26 ou 06 76 27 09 42 .**

## ART FLORAL

Des cours d'art floral sont dispensés par une fleuriste professionnelle un mercredi par mois, de 20H à 22H.

Le calendrier pour la saison prochaine sera consultable au secrétariat de la Mairie après les vacances d'été.

**Les personnes intéressées sont cordialement invitées à se renseigner**

**ou s'inscrire en contactant le 02 99 94 43 87 ou le 02 99 94 23 20.**

## AMICALE DES VOLIERES FOUGERAISES

Club affilié à la Région Ornithologique de Bretagne et à l'Union Ornithologique de France.



L'Association a pour but de promouvoir et de favoriser la connaissance et l'expansion des oiseaux d'élevage et de protéger la faune locale .

Elle se réunit dans la salle de la Mairie le dernier vendredi de chaque mois à 20H30.

Prochains RDV : 8 septembre 2013 expo- vente salle des Orières à Fougères

En octobre, championnat bi-départemental des volières.

2 février 2014 prochaine bourse aux oiseaux à la salle des sports de Beucé.

Contacts : Daniel Brault ( Président) 02 99 99 26 97 daniel.brault4@orange.fr

Hardy (secrétaire) 02 99 99 09 41 jchardy@live.fr

Lucien Leray( vice-président) 02 99 94 45 26



## BILAN SPORTIF SAISON 2012/2013

Résultat du championnat par équipe senior :

_____ Equipe 1 homme	termine deuxième de son groupe, et se maintien en D2
_____ Equipe 2 homme	termine troisième de son groupe et se maintien en D3
_____ Equipe 3 homme	termine dernière de son groupe et descend en D4
_____ Equipe 1 Femme	termine dernière de son groupe et descend en D3

Les jeunes ont participé au tournoi du pays de Fougères qui regroupait une centaine de jeunes de différents clubs. Un grand merci à Florent Boyere, pour les avoir accompagné et coaché lors de cette manifestation.

Résultat du championnat par équipe Senior + 35 : Trois équipes engagés en D3 Equipe 1 homme première de son groupe, Equipe 2 homme cinquième et Equipe 1 femme cinquième de son groupe.

### Tournoi de proximité

Cette année le TCBL organisait le tournoi de proximité entre les clubs de Romagné, Lecousse, Gazelec et Beucé Luitré. Il a connu un beau succès avec la participation de 90 licenciés.

### Nouveau Bureau

Président : Sylvain Chevallier - Vice président : Raynald Montembault

Trésorier : Hubert Paris - Secrétaire : Carole Chevallier-Renard

Vice Secrétaire : Corinne Dehoux.

Membres : Gérard Deshayes, Benoît Seguin, Ludovic Josse, Christophe Delin, Sébastien Raut.

**Contact pour tout renseignement Sylvain Chevallier 0671158438**



# VIE ASSOCIATIVE

## ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE BEAUCÉ



Forte de ses 25 adhérentes, l'association fonctionne avec deux et même trois animateurs, ce qui nous permet de pratiquer différentes activités en fonction des spécialités de chacun.

Nous alternons entre gym classique, STEP, LIA, initiation à la marche nordique et même danse....

Nous nous sommes retrouvées avec nos conjoints pour un après-midi bowling et restaurant le soir afin de mieux nous connaître.

Nouveauté pour la rentrée : à compter de septembre les hommes seront les bienvenus, avis donc aux amateurs !

Reprise des séances le lundi 16 septembre 2013 à 20 H, salle des sports de BEAUCE.

Pour tout renseignement, contacteur Chantal BESNARD au 02 99 94 08 31

Bonnes vacances, Le Bureau.



Le Football Club Sud Fougérais est une association loi 1901 créée en mai 2006, affiliée à la Fédération Française de Football et dépend de la ligue de Bretagne.

Le club rayonne sur quatre communes du canton de Fougères-Nord :BEAUCE, DOMPIERRE DU CHEMIN, LUITRE, LA SELLE EN LUITRE.

Le siège social est situé à la Mairie de Luitré rue de Normandie Site internet : [www.fcsudfougerais.club.sportsregions.fr](http://www.fcsudfougerais.club.sportsregions.fr)

Bureau : Les membres du conseil d'administration sont au nombre de 26.

Président : Jean Charles Leblanc, Vice-Président : Triguel Joël, Bahu Sébastien, Jean Paul Grassin et Thierry Jamault, Trésorier Patrick Malle et son adjoint Mickaël Groussard Secrétaire : Bruno Quintin et l'adjoint Boyère Florent

Les effectifs

L'effectif pour la saison 2012 / 2013 est en progression de 9 licenciés par rapport à l'année précédente soit un total de 182 licenciés : - 62 licenciés en senior, répartis en 3 équipes

**L'équipe A en District 1 Groupe B**



**L'équipe C en District 5 Groupe C**



**L'équipe B en District 3 Groupe C**



**L'équipe Vétérans**



# VIE ASSOCIATIVE

Les autres licenciés jeunes du club évoluent sous les couleurs du G.J.B.F. .

Pour l'année 2013/2014

Il y aura une augmentation des effectifs sur l'ensemble des catégories jeunes grâce au travail de l'équipe éducative. Le club compte aujourd'hui très peu de U6-U7-U8-U9-U10 et U11 (nés entre 2003 et 2008) de Beaucé et nous souhaiterions accueillir tous les jeunes beaucéens intéressés par la pratique du foot. Alors si le foot est votre passion ou si vous souhaitez commencer l'activité, n'hésitez pas à contacter Florent Boyère, responsable de l'école de foot du FC SUD FOUGERAIS au 02 99 97 99 27

Les Catégories U7 à U11 s'initient à la pratique du Football (foot animation) lors des entraînements le mercredi après-midi et lors des différents plateaux le samedi. Pour tout contact, s'adresser à Florent BOYERE

Nous allons aussi intégrer 5 nouveaux joueurs issus de notre filière de formation dans les équipes seniors

Les résultats sportifs

Les trois équipes seniors finissent à la huitième place de leur groupe, l'équipe A en District 1 (Groupe B), L'équipe B en District 3 (Groupe C) et l'équipe C en District 5 (Groupe C) qui était en difficulté cette année, malgré la descente.

U7 – U8 (3 équipes – 23 joueurs)



U9 (8 joueurs)



U10-U11 (7 joueurs - en entente avec CF2L)



## GROUPEMENT DES JEUNES DU BOCAGE FOUGERAIS

### BILAN DE LA SAISON 2012-2013

Au cours de la saison 2012-2013, quatorze équipes évoluaient sous les couleurs du Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais :

5 en U13, 4 en U15, 3 en U17 et 2 en U19; soit 185 licenciés.

*Les U13 : dans l'ensemble une bonne saison!*

L'équipe A, après un exercice 2011 – 2012 difficile, a relevé la tête et est montée d'un niveau dès la mi saison. Elle a également réalisé un excellent parcours en coupe.

Parmi les quatre autres équipes, deux sont montées à la mi saison et ont réussi à s'y maintenir.

L'équipe secteur Javené, après une première mi saison difficile, s'est bien reprise ensuite pour terminer 2<sup>ème</sup> de son championnat.

Quant à l'équipe B composée principalement de première année, elle termine sa saison sur le podium.

Cette catégorie animée par Benjamin CAILLERE, a connu également un beau succès aux entraînements le mercredi mais aussi le vendredi. Nous remercions chaleureusement David HUARD et Jean-Paul GRASSIN qui ont encadré toute la saison l'entraînement du vendredi soir.

*Les U15 : une saison correcte* pour cette catégorie coordonnée par Frédéric GERAULT.

L'équipe A a rapidement assuré son maintien en régional et a ainsi connu une deuxième partie de saison paisible.

Les équipes B et C ont parfaitement rempli leur contrat en se maintenant à leur niveau pour la première fois dans l'histoire du GJBF.

L'équipe D (en collaboration avec Saint Germain en Cogles) a connu une première partie de saison difficile mais a très bien évolué au cours de la deuxième partie; bravo aux jeunes coaches qui ne se sont jamais découragés.

# VIE ASSOCIATIVE

**Les U 17 : une saison en demi teinte !** pour cette catégorie coordonnée par Stanislas LOURDAIS

En effet, l'équipe fanion n'a pas réussi à se maintenir au niveau régional. Pourtant, le potentiel était là.

L'équipe B a effectué une bonne première partie de saison et est montée à l'échelon supérieur en décembre. Malheureusement, elle s'est un peu désunie ensuite et n'a pu se maintenir.

Quant à l'équipe C, elle a très peu connu les joies de la victoire; mais malgré cela, nous tenons à les féliciter pour leur état d'esprit et la bonne humeur dont les joueurs ont fait preuve tout au long de la saison.

Ces résultats sportifs mitigés ne doivent pas occulter la bonne implication des joueurs tout au long de la saison, comme en témoignent les taux de participation importants aux entraînements du mercredi et du vendredi. C'est la première fois que nous atteignons de tels chiffres.

**Les U19 : la catégorie des extrêmes**

Dans cette catégorie ou deux équipes étaient engagées, les résultats sont très contrastés.

En effet, l'équipe fanion a réalisé un excellent parcours aussi bien en championnat qu'en coupe.

Après une première partie de saison invaincue, elle a réussi à terminer « à l'arraché » deuxième lors de la deuxième partie; cette deuxième place est synonyme de montée au niveau régional pour la première fois dans l'histoire du GJBF; un grand bravo aux joueurs et dirigeants.

Quant à la seconde équipe, composée exclusivement de première année, elle n'a certes réussi que 2 ou 3 résultats positifs mais a toujours fait preuve d'un plaisir de jouer; et malgré la défaite, tous les joueurs ont bien évolué sous la houlette de leur trois coachs.

Au terme de ce bilan sportif, je tiens à remercier chaleureusement Mickaël PRIOUL, l'éducateur et les trois coordinateurs : Benjamin CAILLÈRE, Frédéric GERAULT et Stanislas LOURDAIS pour leur travail. Chacun au sein du GJBF a pu mesurer les bienfaits de la nouvelle organisation.

**La saison prochaine sera peut être une saison importante dans l'histoire de l'association.**

En effet, nous allons dépasser d'une part le seuil des 200 licenciés et envisageons d'autre part d'engager une équipe féminine senior à la rentrée 2013 ; **toutes les jeunes filles ou moins jeunes, âgées de 16 ans minimum, peuvent nous rejoindre.**

Cette croissance des effectifs, qui nous permettra d'engager de 16 à 18 équipes (contre 14 cette année) est en partie due au bon travail effectué par les quatre clubs seniors ( AS Parcé, US Billé Javené, Chapelle Fleurigné Laignelet Le Loroux et FC Sud Fougerais) dans les très jeunes catégories (de 5 à 11 ans).

Enfin, le bilan ne serait pas complet sans évoquer l'investissement des 12 communes constituant la zone géographique du bocage et du conseil général.

Ces collectivités nous mettent à disposition pas moins de 11 terrains de football et plusieurs salles de sport. Elles ont également accepté à la quasi unanimité d'augmenter leur aide financière pour le fonctionnement du GJBF; sachez que sans leur effort, l'association n'aurait pu assumer sereinement son équilibre budgétaire à moyen terme.

Dans l'attente de vous rencontrer sur les terrains de football dès septembre, nous vous souhaitons de bonnes vacances.

Denis CHOPIN





Ont participé à la rédaction de ce bulletin :  
 Jean-Louis LAGREE, Maire ; Stéphane IDLAS, Chantal CHEFTEL, Jean-Jacques BARTHELEMY, Anne BOURACHAUD, Cédric BOURACHAUD,  
 Philippe LEBASTARD, Marie-Hélène PUYFAGES, Catherine LAGREE, Jean-Paul SEGOUIN et Géraldine HENRY.

Dépôt Légal N° 601

Tirage effectué par numéric impression garlan - FOUGERES - 02 99 99 53 06